



AVIS PUBLIC VENTE PAR SOUMISSION PUBLIQUE

La Ville de Saint-Raymond met en vente par soumission publique les biens énumérés ci-dessous :

- **3 vélos de spinning (# 1 – 2 – 3)**

Marque : Spinner Pro

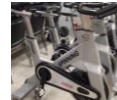
Prix minimum de la mise : 300 \$ / vélo



- **10 vélos de spinning (# 4 à 13)**

Marque : Spinner NXT

Prix minimum de la mise : 300 \$ / vélo



- **1 vélo de spinning (# 14)**

Marque : Louis Garneau – Luxor Pro
avec pédales à «clip»

Prix minimum de la mise : 200 \$



- **2 vélos de spinning (# 17-18)**

Marque : Stak Fitness GS Pro
avec pédales à «clip»

Prix minimum de la mise : 200 \$



- **Camionnette Ford F-350XL**

Année : 1993

Kilométrage : 179 429 km

Moteur : 7.3 litres, V8 – Diesel

2 X 4, 4 portes, boîte de 8 pieds

Légers problèmes mécaniques, doit être remorqué pour le transport

Prix minimum de la mise : 300 \$



Toute personne intéressée à prendre connaissance de l'état des vélos de spinning, peut se présenter **le mardi 2 février 2016, entre 13 h et 18 h**, au centre multifonctionnel Rolland-Dion situé au 160-2, place de l'Église à Saint-Raymond.

Pour la camionnette, les visites se feront sur rendez-vous seulement. Toute personne intéressée est invitée à communiquer au 418 337-2202, poste 4.

Tous les biens sont vendus tels que vus et toute vente est finale, sans aucune garantie. La TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 % sont applicables sur toutes les ventes.

Les soumissions cachetées et identifiées à cette fin devront être acheminées à l'attention de la greffière, Mme Chantal Plamondon, au bureau de l'hôtel de ville situé au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond, **avant 16 h, le jeudi 4 février 2016**. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour, à la même heure, dans le bureau de la soussignée ou dans toute autre salle disponible à l'hôtel de ville.

Les acquéreurs devront être disponibles le jeudi 4 février 2016, entre 18 h et 21 h, ou le vendredi 5 février 2016, entre 8 h 30 et midi, afin de récupérer les vélos.

La Ville de Saint-Raymond ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, y compris celle déposée par le plus haut soumissionnaire conforme.

Donné à Saint-Raymond, le 21 janvier 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA